

**Procès-verbal de la réunion extraordinaire du Comité Social et Economique
du 12 juin 2020**

La séance est ouverte par Monsieur Thomas FONTAINE, Directeur de la société, à 09h00.

Personnes présentes :

Titulaires CSE 1^{er} Collège

Mounir SMAILI – Françoise BOURGEOIS – Driss EL ZAYTOUNI –
Frédéric GERVILLIERS – Eric GIANNINI – Thierry BOURDIER – François
VANDENBROUCKE

Titulaires CSE 2^{ème} Collège

Anne Gaëlle GIRARD

Personnes absentes/excusées :

Philippe DUTHU

SUPPLEANTS CSE EN REMPLACEMENT DE TITULAIRES ABSENTS : Ophélie RENARD suppléante CSE 1^{er} collège CGT en remplacement de Claire QUINONERO titulaire CSE 1^{er} collège CGT – Frantz VOIDEY suppléant CSE 1^{er} collège CGT en remplacement de Gilles MILLERAND titulaire CSE 1^{er} collège CGT – Yannick MAIRET suppléant CSE 1^{er} collège UNSA en remplacement de Françoise TILLET titulaire CSE 1^{er} collège CGT

Direction

Thomas FONTAINE – Directeur
Agnès GRANGIER – Dir.RH
Julien HARSON – Resp relations sociales

Représentants Syndicaux

Christian Hannequin en
remplacement de Frédéric
PISSOT (CGT)
Florence MERLIN (FO)
Julien SCHEID (UNSA)

Invité(s) en séance

Valérie LE POTTIER
Nicolas SERVE

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, cette réunion s'est tenue en présentiel en salle de réunion et par téléconférence.

En l'absence du Secrétaire du CSE et de la Secrétaire adjointe du CSE, M. Mounir SMAILI est volontaire pour assurer le secrétariat de la séance. Les membres titulaires ne s'opposent pas à sa désignation.

Le Président du CSE précise que cette réunion est exceptionnellement organisée le vendredi compte tenu des contraintes d'agenda.

2. Information préalable à la consultation du CSE sur la situation économique et financière de l'entreprise

Nicolas SERVE, Directeur contractuel et financier, présente la situation économique et financière de l'entreprise.

Un membre du CSE demande si un avenant au contrat de DSP sera négocié compte tenu de la baisse importante des recettes.

Des discussions sont actuellement en cours avec Dijon Métropole.

Un membre du CSE souhaite savoir si les recettes du parking Monge sont prises en compte dans l'objectif de recettes « ouvrage ».

Les recettes de ce parking ne sont pas prises en compte car ce parking n'est pas intégré au contrat de DSP.

Les recettes sont moins importantes que prévues. Des actions commerciales visant à développer le parking Monge seront menées.

Un membre du CSE constate que la part de la vente à bord est relativement faible.

La diminution de la vente à bord s'explique par le développement de l'open payment et l'existence de nombreux points de vente. A terme, il pourrait ne plus y avoir de vente à bord.

Un membre du CSE s'étonne de la variation de + 887,9% pour les produits divers.
Un changement de méthode comptable justifie cet écart, notamment pour les opérations de maintenance.

Un membre du CSE indique que la ponctualité ne dépend pas uniquement des conducteurs.
La ponctualité est d'abord liée à la conduite. Des événements extérieurs (ex : manifestations) peuvent avoir un impact sur la ponctualité. Le rôle du PCC, en tant que régulateur, contribue à la ponctualité. Des éléments extérieurs (ex : gilets jaunes) peuvent être neutralisés pour le calcul de cet indicateur.

Un membre du CSE demande quel est l'impact de la crise sanitaire sur l'entretien du matériel roulant.
Le coût du nettoyage, relativement important, va nécessairement impacter les charges en 2020. Dans le cadre de la renégociation du contrat, il y aura des discussions sur la globalité du contrat pour que l'impact soit le moins important possible.

Un membre du CSE demande des précisions sur la baisse des charges sociales et fiscales.
Le CICE, supprimé depuis le 1^{er} janvier 2019, a été remplacé par un allègement des cotisations sociales. Par ailleurs, la taxe d'apprentissage a été réformée.

Un membre du CSE demande quel sera l'impact de la loi LOM sur la sous-traitance.
Cette loi impactera notamment l'organisation du transport PMR (groupement des services, accessibilité des bus).

Un membre du CSE souhaite savoir à quoi correspondent les dotations aux provisions.
En matière de comptabilité, il s'agit d'une mesure de prudence classique. Le montant des demandes réalisées dans le cadre des contentieux est pris en compte dans les provisions. Celles-ci sont régulièrement actualisées en fonction de l'issue des contentieux. Par ailleurs, ces dotations prennent en compte les risques liés à un éventuel contrôle URSSAF.

1. Information préalable à la consultation du CSE sur les orientations stratégiques (2020)

Valérie LE POTTIER, Directrice Sécurité et Projet d'entreprise, présente les orientations stratégiques.

La Direction rappelle que le contexte 2020 est particulier. La crise sanitaire liée au Covid-19 impacte fortement l'entreprise. Les recettes sont moins importantes. Bien que la fréquentation soit actuellement meilleure que prévue, elle est très deçà de la fréquentation habituelle. Le port du masque est globalement maîtrisé. Aujourd'hui, l'objectif est de retrouver un niveau de fréquentation normal, étant précisé que Dijon Métropole n'envisage pas à ce jour une réduction du niveau d'offre.

Le Président du CSE remercie l'ensemble du personnel pour la qualité de son implication tout au long de la crise sanitaire.

Un membre du CSE demande quel est rôle de l'entreprise par rapport aux chantiers éducatifs.
La mission de l'entreprise est d'assurer le transport des usagers du réseau. Elle a aussi un rôle de médiation à jouer dans les quartiers dits sensibles.

La CODEGE organise ces chantiers. Keolis Dijon Mobilités, en tant que partenaire, accueille des jeunes.
D'autres actions seront menées (ex : sensibilisation en milieu scolaire, partenariats avec les associations et les clubs sportifs).

Une membre du CSE indique que ces actions doivent aussi viser le public féminin.
Les actions de sensibilisation doivent être adaptées et viser tous les publics (hommes / femmes, enfants / jeunes, etc).

Un membre du CSE demande s'il y a déjà eu un test sur la « descente à la demande » pour les femmes.
Il n'y a pas eu encore de test. D'autres réseaux ont déjà mené des expériences.

La « descente à la demande » ne peut se faire que sur certaines zones.

Un membre du CSE précise qu'il faut laisser la maîtrise de la situation au conducteur.

Un membre du CSE indique que des femmes ne prennent plus les transports en commun suite à des attouchements ou pour ne pas en subir.

La Direction doit communiquer sur ce sujet, notamment pour inciter les femmes à porter plainte.

Un membre du CSE suggère d'utiliser l'application DIVIA pour communiquer (ex : informations sur les modalités de dépôt de plainte).

Le Secrétaire de séance demande s'il est prévu d'embaucher des salariés pour faire de la médiation au lieu de faire appel à un prestataire.

A ce jour, il n'est pas prévu de recruter des salariés pour assurer ces missions.

Le Secrétaire de séance demande si le vélo sera amené à se développer prochainement.

Dijon Métropole doit recruter un chargé de missions « vélo et mobilités actives ». Il sera en charge de l'élaboration d'un plan vélo (ex : développement des pistes cyclables, rénovation de la flotte vélo, vélos électriques).

Par ailleurs, l'entreprise devra mettre en place prochainement un plan de mobilité.

Un membre du CSE demande des précisions sur la participation de l'entreprise dans « Dijon Métropole Smart Energy ».

Cette structure est liée au projet de Dijon Métropole visant à produire et utiliser de l'hydrogène, notamment pour les bus.

L'entreprise va apporter son expertise dans le transport. Il s'agit aussi d'accompagner cette structure dans le dimensionnement du projet et s'assurer de la prise en compte des contraintes d'exploitation (ex : ravitaillement des bus).

Dans un premier temps, l'unité de production sera installée au nord de Dijon et alimentera des bennes à ordures ménagères, puis des bus. A moyen terme, un électrolyseur sera installé à proximité du CEM.

Le Secrétaire de séance demande s'il y aura un nouveau baromètre qualité de vie au travail.

La Direction indique qu'il y aura un baromètre en fin d'année. Le questionnaire sera présenté aux membres de la CSSCT. Il s'agit d'un questionnaire réalisé pour le Groupe Keolis, avec des adaptations spécifiques à Keolis Dijon Mobilités.

Le Secrétaire de séance demande des précisions sur les recours possibles à des conducteurs en intérim pour les vacances d'été.

Il s'agit de faire face à des situations exceptionnelles et temporaires (ex : remplacement de conducteurs en FCO).

Le Secrétaire de séance signale que les conducteurs sont régulièrement sollicités par le planning pour combler des services.

A ce jour, il n'est pas prévu de faire évoluer l'offre. Par conséquent, les effectifs ne devraient pas évoluer.

L'effectif des conducteurs est correctement dimensionné. Toutefois, le niveau d'absentéisme, trop important, doit être réduit. Un travail doit être réalisé sur l'amélioration des conditions de travail et les services, mais aussi sur certaines situations individuelles.

Un membre du CSE fait le lien entre l'absentéisme et la dégradation des conditions de travail. Il rappelle que son organisation syndicale, à travers le CE et le CHSCT, puis le CSE et la CSSCT aujourd'hui, a alerté la Direction sur le besoin de travailler sur l'amélioration des conditions de travail. Il fait remarquer qu'à ce jour, l'engagement n'est pas tenu, en particulier sur les pièces tram et les temps de pause entre pièces, ainsi que sur les temps sur le bus (parcours et temps de repos physiologique).

La Direction répond que ce sujet est notamment abordé en commission horaires et que régulièrement des mesures ont été mises en place. Ce sujet pourra également être traité dans le cadre d'une prochaine réunion sur les conditions de travail.

3. Information préalable à la consultation du CSE sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi (2019)

Agnès GRANGIER, Directrice des ressources humaines, présente le bilan social, le rapport de situation comparée, l'index de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, ainsi que le plan de développement des compétences.

Un membre du CSE souhaiterait disposer à l'avenir de l'indicateur « démission » par tranche d'âge.

Un membre du CSE demande si l'entreprise a été mise en demeure par l'Inspection du Travail, notamment concernant un problème relatif à des vestiaires dans l'entreprise.

La Direction répond par la négative.

Le membre CSE invite la Direction à se renseigner sur le sujet.

4. Le cas échéant, modalités de recours à un expert-comptable.

a. Détermination du périmètre d'intervention de l'expert-comptable (orientations stratégiques / situation économique et financière / politique sociale)

A l'unanimité (11 votants), les membres du CSE décident de recours à un expert-comptable pour réaliser une expertise sur les orientations stratégiques.

A l'unanimité (11 votants), les membres du CSE décident de recours à un expert-comptable pour réaliser une expertise sur la situation économique et financière.

A l'unanimité (11 votants), les membres du CSE décident de recours à un expert-comptable pour réaliser une expertise sur la politique sociale.

b. Désignation de l'expert-comptable

A l'unanimité (11 votants), les membres du CSE décident de recourir au cabinet EXOCE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h55.

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Mounir SMAILI



LE PRESIDENT

Thomas FONTAINE

